

Qui croit encore au galléco ?...

Date : 3 août 2019

Sur proposition du comité local d'animation du Pays de Redon - Bretagne sud, l'association Galléco a lancé sur la plateforme Helloasso, le 9 mai 2019, une collecte destinée à « créer un emploi » d'animatrice du réseau Galléco en Pays de Redon censé « booster l'économie locale ».



En ce qui me concerne, je ne confonds pas « créer un emploi » durable et financer pendant un an - à *la va comme je te pousse* - un petit boulot précaire de 3 ½ journées par semaine au profit d'une bénévole de l'association en situation de chômage de longue durée.

Mais je reconnais que cette observation peut devenir sans objet si le groupement d'employeurs auquel a déjà recours l'association Galléco pour la mise à disposition d'un comptable en temps partagé acceptait à ses risques et périls de proposer à l'intéressée un contrat de travail en temps partagé (mais avec qui ?) à durée indéterminée, puisque c'est très précisément sa vocation... sans avoir de perspective de financement sérieuse (non seulement au-delà d'un an, mais même pour la première année).

En toutes hypothèses, je doute que ce dispositif soit de nature à « booster l'économie locale », alors que - sans succès, aucun - le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a consacré à la même cause au niveau départemental plus de 500.000 euros ces dernières années, principalement dédiés au financement de la rémunération de 2 salariés qualifiés à plein temps, de services civiques et de stagiaires de longue durée de bons niveaux.

Je fais en outre observer que l'objectif était de collecter 15.000 euros avant la fin juin et qu'au vu des résultats cette date limite a dû être repoussée à la fin juillet... ce qui n'a finalement permis d'atteindre péniblement que 11.805 euros, principalement grâce à une personne qui - à elle seule - a contribué à hauteur d'à peu près la moitié du total, après avoir décidé d'y consacrer (je cite) une partie importante des fonds dont elle dispose personnellement.

Au regard de son statut professionnel, et quelle que soit sa générosité, je me permets de douter au passage que cette personne puisse renouveler chaque année un tel acte de foi, d'espérance et de charité.

J'observe au surplus que le comité local d'animation estime à présent qu'il a finalement encore un an pour atteindre son objectif, et qu'il souhaite - à mon avis très imprudemment - voir créer cet « emploi » sans attendre d'avoir réussi à mobiliser la totalité du financement.

Espérons qu'ait bien été intégré dans le coût de l'opération le coût du dépôt de garantie de 2 mois de mise à disposition qu'exige le groupement d'employeurs, en sus du coût du salarié qui est facturé à hauteur de 1,98 fois sa rémunération brute.

Espérons également qu'au niveau des instances décisionnelles de l'association Galléco qui vont avoir à se prononcer, les responsables prennent bien en considération que le contrat avec le groupement d'employeurs est reconduit tacitement tous les ans et qu'en cas de rupture, ils devront respecter un délai de prévenance de 6 mois avant la date d'échéance... ce qui suppose que 6 mois après le recrutement soit assuré non seulement le financement de la première année mais également le financement de la seconde.

Par respect du contradictoire, je joins à cette contribution le point de vue du comité local d'animation, qui m'a été aimablement transmis et que je suis autorisé à reproduire ici : [Bilan CLA galleco](#)

Je ne doute pas de sa sincérité, mais vous aurez compris que je suis très loin de partager son analyse de la situation.

Pour aller plus loin : [toutes mes contributions à l'évaluation du galléco](#) depuis le 25 septembre 2013